



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec

ACCUEILLIR LES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES : UNE SPÉCIFICITÉ À RECONNAÎTRE ET À SOUTENIR !

Mémoire présenté au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Dans le cadre de la consultation en vue d'un nouveau Plan d'action gouvernemental en
matière d'action communautaire

Décembre 2019

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) existe depuis 1974. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, depuis 1995, elle intègre également dans ses rangs les familles recomposées. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec. Notre Fédération reçoit un soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), dans le cadre du programme *Promotion des droits*, alors que la très grande majorité de nos associations membres reçoivent un soutien financier du ministère de la Famille.

Pour la Fédération, il était très important de participer à la consultation en vue du prochain Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Dans un premier temps, nous aborderons l'importance de continuer à soutenir la mission de défense collective des droits de la FAFMRQ. En effet, bien que d'importantes victoires aient été réalisées au fil des ans, il reste encore du chemin à faire pour améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées du Québec.

Certaines de nos associations membres existent depuis plus longtemps que la FAFMRQ elle-même. Pourtant, plusieurs d'entre elles mènent leurs activités dans des conditions difficiles. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, les familles qui frappent à la porte des associations de familles monoparentales et recomposées (AFMR) vivent des problématiques de plus en plus complexes auxquelles les organismes ne sont pas toujours en mesure de répondre.

Ainsi, en plus d'avoir des revendications sectorielles pour les organismes communautaires Famille et d'appuyer les revendications mises de l'avant par l'ensemble du mouvement d'action communautaire autonome, la FAFMRQ recommande que l'État investisse massivement dans les services publics et les programmes sociaux, de façon à réduire les inégalités et à lutter contre l'exclusion.

La Fédération a mis à contribution les membres de son conseil d'administration et a également sondé ses associations membres afin d'alimenter le contenu du présent mémoire et refléter les différents enjeux qui touchent ces organismes. Ainsi, pour chacun des thèmes abordés, nous avons recueilli des témoignages afin de mieux rendre compte des réalités qui sont vécues par les familles monoparentales et recomposées et les organismes qui les accueillent. Finalement, la Fédération a participé activement à toutes les étapes de la consultation menée par le RQ-ACA et était présente à la rencontre des membres tenue le 17 septembre dernier ainsi qu'à l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 26 novembre 2019.

La consolidation et le développement de l'action communautaire

Parmi les enjeux prioritaires identifiés, le premier est sans contredit la grande précarité des travailleuses et travailleurs des organismes d'action communautaire autonome, une précarité qui se confirme également au sein des organismes membres de la Fédération. Une grande majorité des groupes connaissent d'importantes difficultés de recrutement et de rétention de personnel. Les organismes membres de la FAFMRQ nous ont également

parlé de besoins criants en termes de locaux et d'équipements. Pour ce qui est du développement, il y a présentement cinq régions au Québec qui ne sont pas desservies par des organismes offrant des activités spécifiques aux familles monoparentales et recomposées. Pourtant, si on se fie aux statistiques régionales, ces régions ont des pourcentages de familles monoparentales supérieurs à la moyenne québécoise et les taux de pauvreté de ces familles sont passablement élevés.

Afin de permettre aux organismes membres de la FAFMRQ de mieux répondre aux besoins des familles qui les fréquentent, d'offrir des conditions de travail et salariales décentes et de disposer des ressources financières nécessaires à l'exercice de leur mission, la Fédération recommande un financement annuel de 200 000\$. Ce financement doit également être indexé annuellement selon la hausse des coûts de fonctionnement.

La cohérence de l'action gouvernementale

Les coupures des dernières années dans les services publics et les programmes sociaux ont eu de lourdes conséquences sur les familles qui fréquentent les organismes membres de la FAFMRQ. Dans bien des cas, ces organismes constituent le dernier refuge de personnes qui ont tenté, sans succès, de trouver de l'aide ailleurs. On constate davantage de problèmes de santé physique et mentale (troubles anxieux, *burnout*, dépression, etc.) et de consommation (médicaments, drogue ou alcool). Bref, tous ces éléments rendent encore plus difficiles le fait d'avoir à faire face aux défis d'une séparation ou de la monoparentalité. Les femmes monoparentales qui fréquentent les AFMR sont également plus nombreuses à vivre de la violence post-séparation.

De plus, bien que le nombre de familles monoparentales ait grimpé substantiellement au cours des dernières décennies, elles sont malheureusement encore la cible de nombreux préjugés. Par exemple, dans certains milieux, on avance que les enfants qui grandissent dans ce type de familles sont plus à risque que d'autres de développer des comportements antisociaux. Malheureusement, les facteurs retenus pour expliquer ces comportements déviants se résument trop souvent à faire porter la responsabilité des problèmes sur les jeunes et leur famille sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent pourtant un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants.

Ici, en plus d'assurer à toutes et à tous des revenus suffisants pour couvrir leurs besoins de base, le gouvernement doit investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux. Au regard du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, le gouvernement doit s'assurer de l'application de la Politique de façon uniforme dans l'ensemble des ministères et des programmes, ainsi que d'une véritable équité dans le financement des organismes de l'ensemble des secteurs.

La promotion et la valorisation de l'action communautaire

La Fédération veut aussi profiter de ce moment privilégié pour mettre en évidence la spécificité de ses associations de familles monoparentales et recomposées (AFMR). En effet, bien que faisant partie des quelques 280 organismes communautaires Famille financés par le ministère de la Famille, les groupes qui accueillent et soutiennent les familles monoparentales et recomposées ont des missions et des activités qui les

distinguent des autres OCF. Si ces derniers centrent davantage leurs actions sur l'enrichissement de l'expérience parentale, les associations membres de la FAFMRQ accueillent plus souvent des parents qui vivent ou ont vécu une transition familiale (rupture, monoparentalité, recomposition familiale), avec tout ce que cela implique en termes de défis, d'émotions et de réorganisations.

Au chapitre des pratiques inspirantes, la FAFMRQ est particulièrement fière de son cahier de formation intitulé : ***On se sépare... mais pas de nos enfants!*** Ce cahier d'animation de groupe, réalisé pour et par les membres de la FAFMRQ, souhaite outiller les personnes animatrices pour aborder les différents aspects de la séparation et de la recomposition familiale dans une perspective d'*empowerment* et d'entraide entre les parents participants.

Les AFMR ont aussi plusieurs raisons d'être fières et mettent de l'avant des pratiques inspirantes. Dans les témoignages recueillis, il est clair que la grande priorité de ces organismes est d'assurer le mieux-être des familles qu'ils accueillent. Chacune de leurs actions vise à mieux répondre aux besoins des familles, parfois même au détriment des conditions salariales des travailleuses et travailleurs. De là, encore une fois, l'importance de reconnaître la spécificité des organismes qui accueillent les familles monoparentales et recomposées et de les financer à la hauteur de leurs besoins; d'une part pour améliorer les conditions de vie des familles qui les fréquentent, mais également celles des personnes qui y travaillent !

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DE LA FAFMRQ

REVENDEICATIONS FINANCIÈRES

Afin de rétablir l'équité entre les OCF et les autres secteurs d'action communautaire, d'assurer la pérennité des services et de mieux répondre aux besoins des familles, la FAFMRQ recommande de :

- Appliquer la même méthodologie que dans le secteur de la santé et des services sociaux afin d'établir à 200 000 \$ le seuil plancher de financement annuel pour chacun des OCF locaux;
- Reconnaître l'importance des regroupements régionaux Famille et les soutenir financièrement;
- Prévoir des crédits additionnels pour indexer annuellement les enveloppes budgétaires destinées à l'action communautaire auprès des familles et pour reconnaître de nouveaux OCF et regroupements régionaux.

RECOMMANDATIONS DU MOUVEMENT DE L'ACA

La FAFMRQ, à titre de membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), adhère à l'ensemble des revendications présentées dans le mémoire du Réseau.

RECOMMANDATIONS PRÉALABLES

- Que le gouvernement réaffirme son engagement envers les orientations et les principes de la *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, adoptée en 2001.
- Que le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire présente des mesures spécifiques à l'action communautaire et à l'action communautaire autonome (ACA) et qu'une place prépondérante soit accordée à l'ACA compte-tenu de la plus grande proportion des organismes financés (80%).
- Que le gouvernement implique directement tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés dans la mise en œuvre de ce plan d'action.
- Que le gouvernement s'assure de la bonne compréhension, de la part des personnes élues et du personnel des ministères, des caractéristiques de l'action communautaire et de l'action communautaire autonome.
- Que le gouvernement du Québec réaffirme, dans le prochain plan d'action gouvernemental en action communautaire, son rôle prépondérant dans la reconnaissance et le financement de la mission des organismes d'action communautaire autonome, entendu que cette reconnaissance et ce financement passent en priorité par les programmes de financement à la mission globale instaurés par les ministères et les organismes gouvernementaux. Que le gouvernement ne se déleste pas de son rôle et de ses responsabilités vers les municipalités et fondations.
- Pour les programmes de soutien à la mission qui sont régionalisés, que le gouvernement s'assure de respecter les responsabilités et les champs de compétence

des instances concernées, en autant que soient respectés les orientations ministérielles et les cadres de gestion nationaux.

- Que le calendrier de mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en action communautaire soit déterminé en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs communautaires quant aux modifications des documents stipulant les modalités des programmes et à leur application et que ce calendrier tienne compte de périodes de transition.

LES PRIORITÉS DU RQ-ACA

Consolidation et développement de l'ACA

1. Augmenter le financement à la mission globale de 460 M \$.
2. Indexer le financement à la mission globale de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement.
3. Accréditer¹ et financer en continu des organismes en attente d'un premier financement.

Cohérence de l'intervention gouvernementale

1. Le respect de l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome.
2. Rendre prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités (par une Loi-cadre ou autre).
3. Dans un objectif d'harmonisation des pratiques administratives et de cohérence gouvernementale, réviser le cadre de référence en matière d'action communautaire et arrimer les programmes en conséquence.

Valorisation et promotion de l'ACA

1. Reconnaître, valoriser et promouvoir la mission de transformation sociale, l'éducation populaire autonome, défense collective des droits ainsi que l'action collective et citoyenne.
2. Reconnaître, valoriser et promouvoir les expertises du milieu de l'action communautaire autonome
3. Reconnaître et promouvoir la Semaine nationale de l'ACA et contribuer à son financement

Que ces priorités soient réalisées au cours des trois prochaines années, incluant une période de bilan entre le gouvernement et le RQ-ACA.

¹ Le terme « accréditer » signifie qu'un ministère reconnaît qu'un organisme répond aux critères d'un programme et qu'il se retrouve sur une liste d'attente pour un premier financement. Notez que des termes différents sont utilisés dans différents ministères pour désigner cette situation : « admettre un organisme », « reconnaître un organisme » etc. Notez également que le terme « accréditer » signifie, dans certains ministères, que les organismes ont obtenu un premier financement.

Afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, la FAFMRQ joint sa voix à celle du Collectif pour un Québec sans pauvreté² et recommande :

- Que les éluEs et les gouvernements agissent pour transformer les politiques publiques et en adopter de nouvelles afin : d'éliminer la pauvreté, de réduire de façon continue les inégalités socioéconomiques et de contrer les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

Pour faire du Québec une société sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde, la société québécoise doit atteindre et dépasser cinq cibles prioritaires :

1. Le rehaussement des protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 18 238 \$ par année (2018).
2. La fixation du salaire minimum à 15 \$ l'heure, afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
3. La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
4. La mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.

RECOMMANDATION FÉMINISTE

Considérant que ce sont majoritairement des femmes qui travaillent dans le milieu communautaire, que le sous-financement des organismes engendre des iniquités salariales et la précarité pour les femmes, que la pauvreté a un sexe au Québec, un outil est nécessaire pour l'actualisation de nos pratiques, pour la distribution des sommes du gouvernement, pour le respect des droits de toutes les femmes et afin de tendre vers une société égalitaire. Depuis 1995, le gouvernement du Québec s'est engagé sur la scène internationale à intégrer cette approche de manière transversale.

- Que le gouvernement intègre l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, dans l'objectif de considérer les spécificités des travailleuses³ des organismes d'action communautaire autonome (OACA) et des personnes qui les fréquentent, soit majoritairement des femmes. Que les actions et les budgets qui découlent de ce plan d'action soient conséquents.

² <http://www.pauvrete.qc.ca/a-propos-du-collectif/revendications/>

³ Inclut le masculin, parce que les emplois du secteur sont majoritairement occupés par des femmes.

UN PEU D'HISTOIRE...

C'est en 1974, suite à un *teach-in* organisé à Sherbrooke dans le cadre de la Semaine de la famille, que le Carrefour des familles monoparentales du Québec est né. Ainsi était créé, en collaboration avec la Fédération des unions de familles, le tout premier regroupement d'associations de familles monoparentales du Québec. Installé à Montréal, le Carrefour regroupe alors 39 associations membres et leur permet, pour la première fois, de mettre en commun des idées, des préoccupations, des revendications et d'entreprendre des actions concrètes.

Il faut dire qu'à cette époque, même si la monoparentalité n'est pas un phénomène nouveau, les préoccupations de ce type de familles sont peu reconnues du grand public. Malgré la création en 1968 de la *Loi canadienne sur le divorce*, les préjugés entourant la monoparentalité sont légion et les femmes à l'origine des premières associations de familles monoparentales se sentent rejetées, plus souvent qu'autrement, tant par l'Église que par les associations familiales à vocation chrétienne ou les bailleurs de fonds gouvernementaux.

Cependant, les femmes à l'origine des premières associations membres du Carrefour et auxquelles on refusait toute forme de financement, ont vite reconnu la nécessité d'investir le terrain politique. Une fonction de représentation s'est donc progressivement développée au sein du CAFMQ. En 1982, l'organisme change d'ailleurs son nom pour celui de Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ) qui évoque davantage la structure provinciale et son rôle de représentation. Finalement, c'est en 1995 que la FAFMRQ adoptera son nom actuel, en y insérant le « R » des familles recomposées.

LA FAFMRQ : UN ORGANISME DE DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

Si au moment de la mise en place de la Politique d'action communautaire la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec était financée par le ministère de la Famille, depuis avril 2006, la FAFMRQ est reconnue et financée à titre d'organisme de défense collective des droits via le programme Promotion des droits du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En effet, sa principale mission consiste à défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec ainsi qu'à représenter politiquement ses membres et défendre leurs droits et intérêts auprès des instances décisionnelles et des pouvoirs publics. La Fédération consacre également une grande partie de ses ressources à soutenir ses organismes membres par diverses activités de formation et d'information.

Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est penchée activement au fil des ans, on retrouve la lutte à la pauvreté, l'accessibilité aux études et l'égalité entre les femmes et les hommes. La Fédération se préoccupe également des mesures de soutien aux familles, dont celles permettant une meilleure conciliation famille-travail-études. Ainsi, la FAFMRQ a été très active dans les luttes qui ont mené à la mise en place d'un réseau public de services de garde à contribution réduite et du Régime québécois d'assurance parentale,

deux éléments phares de la politique familiale québécoise et qui font l'envie des autres provinces canadiennes.

De plus, la Fédération milite en faveur d'un meilleur accès à la justice pour les familles qu'elle représente. Elle a été aux premières loges des actions qui ont mené à la mise en place du programme de médiation familiale, du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfant ainsi qu'à la perception automatique et à la défiscalisation de ces montants. Bien que des gains importants aient été réalisés récemment, la FAFMRQ continuera à lutter pour que la totalité des pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans les programmes gouvernementaux. La Fédération a également obtenu le titre d'intervenante dans la cause visant une meilleure reconnaissance juridique des conjoints de fait (l'Affaire Lola c. Éric), et ce, jusqu'en Cour suprême. Nous voulions démontrer que les enfants nés de conjoints de fait, qui représentent pourtant la majorité des enfants nés au Québec, ne bénéficient pas des mêmes droits au moment de la rupture de leurs parents, ce qui a des impacts importants sur leur niveau de vie.

La Fédération siège également au sein de plusieurs partenariats de recherche, dont le partenariat *Familles en mouvance* du l'Institut national de recherche scientifique – Urbanisation, Culture et Société et le *Partenariat de recherche séparation parentale, recomposition familiale* responsable de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec.

LES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES (AFMR)

La FAFMRQ regroupe plus d'une quarantaine d'organismes membres implantés dans 12 des 17 régions administratives du Québec. Ces organismes ont pour mission d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées, en brisant leur isolement et en créant des espaces de solidarité. Depuis 2004, la quasi-totalité des organismes membres de la Fédération sont financés par le ministère de la Famille via le *Programme de soutien à l'action communautaire auprès des familles*.

Les associations de familles monoparentales et recomposées (AFMR) adhèrent aux valeurs de respect, d'autonomie, de démocratie, de solidarité et de justice sociale. Les personnes qui fréquentent ces organismes sont majoritairement des femmes avec enfants (70%) qui vivent des situations spécifiques; elles sont soit en situation de rupture, de monoparentalité ou de recomposition. Les interventions des organismes réalisées dans un contexte de milieu de vie offrent aux familles un lieu d'appartenance, un réseau d'entraide et d'action. Ces organismes sont les mieux placés pour rejoindre les familles, dont celles en situation de précarité. Ils sont également présents et à proximité des lieux où vivent les familles en vue d'offrir accueil, référence, information, soutien, entraide, etc.

Les organismes membres de la FAFMRQ répondent aux nombreux besoins des familles qu'ils accueillent et contribuent à atténuer l'isolement et la détresse vécus par certaines d'entre elles. En partageant les difficultés liées aux transitions familiales auxquelles elles sont confrontées, ces familles prennent finalement conscience de leurs forces et de leurs ressources personnelles. Bref, par leur présence dans les communautés, les associations

contribuent grandement à améliorer le tissu social, notamment par leur participation à des actions collectives.

QUELQUES DONNÉES SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

Lors du recensement de 2016⁴, il y avait 1 287 550 familles avec enfants au Québec. De ce nombre, 379 210 (29,4 %) étaient des familles monoparentales. Il s'agit d'une progression de 7,5 % en 10 ans puisqu'il y avait 352 830 familles monoparentales en 2006. La majorité des familles monoparentales (75,3 %) ont encore une femme à leur tête. En 2016, 285 675 familles monoparentales étaient dirigées par une femme et 93 540 (24,7 %) étaient dirigées par un homme. Du côté des familles recomposées, elles étaient au nombre de 131 995 en 2016 (dont 79 375 simples et 53 180 complexes), représentant 16,1 % des couples avec enfants et 10,3 % de l'ensemble des familles avec enfants.

Le nombre de familles biparentales dont les conjoints ne sont pas mariés est passé de 313 845 en 2006 à 387 960 en 2016, une hausse de 24 %. Bien que cette croissance des unions de fait se confirme aussi dans le reste du Canada, la proportion des familles biparentales non mariées y est encore très inférieure qu'au Québec (12 % contre 43 %).

Bien que leur situation économique se soit améliorée au cours des dernières années (notamment à la suite de la mise en place de la mesure *Soutien aux enfants*), les familles monoparentales québécoises, particulièrement celles dirigées par une femme, sont encore trop souvent touchées par la pauvreté. Dans les faits, les améliorations du revenu de ces familles (et de l'ensemble des ménages québécois) ont tendance à fondre lorsqu'on additionne les diverses hausses (logement, électricité, services de garde, transport, épicerie, etc.) que nous avons connues au cours de la même période.

Au Québec, en 2016, le taux de faible revenu était de 27,2 % chez les familles monoparentales, comparativement à 6,4 % chez les couples avec enfants⁵. En août 2019⁶, il y avait 29 408 familles monoparentales, comptant 49 406 enfants prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours. Les chef(fe)s de famille monoparentale représentaient 21,9 % de l'ensemble des adultes prestataires et 15 090 d'entre elles présentaient des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée était la présence d'enfants à charge de moins de 5 ans (incluant les cas de grossesse). Plus de 28 % des familles monoparentales prestataires (8 215) déclaraient recevoir une pension alimentaire.

⁴ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-vol6-no2-ete2018.pdf>

⁵ Panorama des régions du Québec, Édition 2019, Institut de la statistique du Québec, p. 19 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2019.pdf>

⁶ https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/MTESS_stats-AS_2019-08.pdf

NOS RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DOCUMENT DE CONSULTATION

Les conditions dans lesquelles les organismes membres de la FAFMRQ doivent exercer leur mission sont souvent difficiles. Dans les pages qui suivent, nous aborderons différents enjeux en lien avec les thématiques soulevées dans le document de consultation « *Vers une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire* ». Le travail essentiel fait sur le terrain par les organismes qui accueillent au quotidien des familles monoparentales et recomposées doit impérativement être reconnu et financé à sa juste valeur !

Dans le but de rendre compte, le plus fidèlement possible, de la réalité des organismes qui accueillent des familles monoparentales et recomposées, un sondage a été réalisé auprès des membres de la FAFMRQ à l'automne 2019. Vous trouverez la compilation complète du sondage en ANNEXE du présent document. Nous tenons à remercier chaleureusement les travailleuses de ces organismes qui, en dépit de leur charge de travail déjà lourde, ont pris le temps de nous partager leurs réalités.⁷

THÈME 1 : LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

1.1 ENJEUX PRIORITAIRES POUR LES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES (AFMR)

La précarité des travailleuses et travailleurs des organismes d'action communautaire autonome

La FAFMRQ compte parmi les partenaires d'une recherche qui s'est récemment penchée sur les conditions de travail dans les organismes d'action communautaire autonome⁸. Cette recherche a été menée auprès d'organismes de trois secteurs : « Santé et services sociaux », « Défense collective des droits » et « Famille » (dont des organismes membres de la FAFMRQ). Les organismes provenaient de trois régions du Québec : Montréal, Montérégie et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette recherche a notamment permis de tracer un portrait de l'étendue et de la prégnance de la précarité dans le secteur de l'ACA :

« Les différents entretiens réalisés dans le cadre de ce projet permettent de tirer un constat clair et sans équivoque : les conditions dans le mouvement communautaire sont précaires. Cette précarité se vit au quotidien et affecte les vies personnelles et

⁷ Nos plus sincères remerciements à : Parents-Uniques des Laurentides (Sainte-Agathe-des-Monts) ; Carrefour familles monoparentales (Charlesbourg) ; Escalier Famille Le Triolet (Montréal) ; Parents-Branchés, Association de familles monoparentales et recomposées Lac-Saint-Jean Est (Alma) ; à l'AFMRQ Maria-Chapdelaine (Dolbeau-Mistassini) ; l'Association de familles monoparentales ou recomposées La Source (Victoriaville) ; Halte la Ressource (Montréal) ; Bonjour Soleil, Regroupement de familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu (Beloeil) ; Sources Vives, familles monoparentales et recomposées (Beauport) ; Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie - RAME (Sherbrooke) ; Cible Famille Brandon (Saint-Gabriel-de-Brandon) ; La Petite Maison de la Miséricorde (Montréal) ; Entraide pour monoparentales et familles recomposées du Suroît (Salaberry de Valleyfield).

⁸ Cette recherche est un partenariat entre le Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS, www.girep.org), le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées (FAFMRQ), le CSMO-ESAC et au Bas de l'échelle. Elle a été financée grâce à une subvention de type « engagement partenarial » du Conseil de recherche scientifique en sciences humaines du Canada (CRSH).

professionnelles de travailleur-euse-s. Confrontés aux limites budgétaires des organisations et aux besoins criants de la population desservie, les organismes du mouvement d'ACA sacrifient bien souvent la qualité des conditions de travail afin de ne pas compromettre l'accomplissement de leur mission. À terme, cette incapacité à offrir des conditions de travail suffisantes se traduit notamment par un taux de roulement élevé, la perte d'expertise et la multiplication des postes à temps partiel ou contractuels. »⁹

Dans le portrait statistique présenté dans cette même recherche, on apprend que le salaire moyen des travailleuses et travailleurs des groupes d'ACA se situe bien en deçà de la moyenne québécoise :

« Encore aujourd'hui, il demeure sous la barre des 20\$/h alors qu'il s'établit, tous secteurs d'emploi confondus, à 25,42\$ pour l'ensemble du Québec (données de 2018; ISQ, 2018). En 2018, les données du CSMO-ESAC (2019) montrent quant à elles que de nombreux-euses travailleur-euse-s de l'ACA gagnent moins que le salaire viable selon les calculs de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (Hurteau 2016). En 2015, 34% des organismes communautaires offraient un salaire horaire inférieur à 15\$ l'heure à au moins un-e employé-e occupant un poste à temps plein. Ce pourcentage augmente à 59% pour les emplois à temps partiel (Métivier 2018)¹⁰. Cette situation est particulièrement marquante lorsque l'on prend en considération qu'une grande partie des travailleur-euse-s de l'ACA détient un diplôme universitaire et/ou collégial (CSMO-ESAC, 2019). »¹¹

Il ressort également des entretiens réalisés auprès des travailleuses/travailleurs qu'elles/ils se sentent souvent déchiré.e.s entre un sentiment d'injustice, leur désir d'améliorer leur sort et la survie de l'organisme pour lequel elles/ils travaillent :

« Les travailleur-euse-s n'acceptent pas, pour autant, la précarité financière dans laquelle leur emploi les contraint. Plusieurs la dénoncent, mais c'est la précarité budgétaire de leur organisme et leur attachement profond à la mission de l'organisme qui les amènent à se résigner aux faibles salaires, aux coupures d'heures ou encore aux périodes de chômage, faute de voir d'autres possibilités. »¹²

C'est donc grâce à diverses stratégies que les personnes qui travaillent dans les organismes arrivent à « gérer » cette précarité financière : partage de logement, recours à de l'aide communautaire, restrictions budgétaires, etc. Une des personnes interrogées a même affirmé qu'elle « endossait la pauvreté pour la combattre »! Malgré tout, les

⁹ Fauvel, Mylene, Léa Coget, Yanick Noiseux, Lynda Bynhas, Cynthia Bergeron, Lorraine Desjardins, Céline Métivier. (à paraître); *Précarité et pratiques de gestion du travail dans le secteur de l'action communautaire autonome : Bilan de l'enquête auprès des travailleurs et travailleuses dans trois régions du Québec*, Rapport de recherche, GIREPS, Montréal.

¹⁰ Notons que l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (2015) calcule le salaire viable à 15\$/heure en se basant sur un horaire de 37,5 heures semaines. Or, dans le mouvement d'action communautaire autonome, de nombreuses personnes considérées à temps plein ont des horaires hebdomadaires de 35 heures, 28 heures ou même 21 heures. D'ailleurs parmi les 23 personnes rencontrées, toutes avaient un horaire hebdomadaire de 35 heures ou moins. Dans ce contexte, même un salaire horaire à 15 dollars ne peut être considéré comme un "salaire viable". Notons également qu'en 2018, 13% des organismes du mouvement de l'ACA embauchaient des travailleur-euse-s au salaire minimum (CSMO-ESAC, 2019).

¹¹ Fauvel et al., (à paraître...)

¹² Ibidem.

personnes interrogées témoignent de l'attachement qu'elles éprouvent pour leur travail et pour les valeurs du communautaires :

« Si l'on garde en mémoire le portrait des conditions de travail précaires (...), il peut être difficile de concevoir les raisons qui mènent les travailleur·euse·s à choisir ce secteur d'emploi. Pourtant, la quasi-totalité des travailleur·euse·s rencontré·e·s nous a affirmé aimer leur emploi, allant parfois jusqu'à le qualifier de "plus belle job du monde" (Brigitte) ou encore "d'emploi de rêve" (Marie). Ces déclarations ne réfèrent pas, on l'aura deviné, aux conditions de travail marquées du sceau de la précarité exposée dans les sections précédentes, mais plutôt à leur profond attachement aux valeurs ainsi qu'aux pratiques du mouvement communautaire. En d'autres mots, c'est le sentiment que leur travail a un impact réel et concret sur la vie des gens qui est au cœur de leurs motivations pour continuer à travailler dans le mouvement communautaire autonome. »¹³

Une précarité qui se confirme aussi au sein des membres de la FAFMRQ

Comme on serait en droit de s'y attendre, les organismes membres de la FAFMRQ ne font pas exception en matière de précarité vécue par les personnes qui y travaillent. Le sondage que nous avons réalisé auprès de nos membres révèle que les organismes qui accueillent au quotidien les familles monoparentales et recomposées font face à des défis majeurs. Alors que les besoins des familles sont de plus en plus nombreux et complexes, les ressources disponibles au sein de ces organismes demeurent insuffisantes. La quasi totalité des association qui ont répondu à notre sondage ont dit éprouver d'importantes difficultés liées au recrutement et à la rétention de leur personnel. Les témoignages qui suivent démontrent bien les liens entre ces difficultés et le sous-financement des organismes.

À plusieurs reprises, des organismes nous ont mentionné la concurrence qu'ils vivent avec d'autres milieux de travail, dont le réseau public, pour garder leur personnel en poste :

« Depuis environ 8 ans, les intervenant.e.s demeurent plus ou moins deux ans et quittent l'organisme pour de meilleures conditions de travail ailleurs, surtout pour un meilleur salaire. »

« Vu le peu de ressources financières disponibles, il est difficile d'offrir l'équivalent à ce qui est offert dans le réseau public (salaires et autres avantages aux conditions de travail) pour des postes où les tâches sont comparables et qui demandent aussi de la formation (psychoéducation, travail social, ...). »

« (...) notre roulement de personnel a été très intense cette dernière année. Trouver du personnel, et surtout le garder, est un défi de tous les jours. Notre personnel intervenant est souvent recruté par les services publics qui offrent un meilleur salaire. Le personnel sous contrat quitte l'emploi généralement lorsque les études sont terminées. Nous essayons de combler le déficit de salaire par les avantages sociaux. »

« (...) au cours des dernières années, nous avons proposés des postes à temps partiel sur des projets car nous ne pouvions pas offrir de temps plein. Donc, les employé.e.s

¹³ Ibid.

sont embauché.e.s sur ces postes et aussitôt qu'ils/elles se trouvent un emploi à temps plein, quittent immédiatement. Certaines fois, les employé.e.s quittent pour aller dans les commissions scolaires ou dans le réseau de la santé pour des meilleures conditions salariales. »

Une répondante parle carrément d'un sentiment de « honte » associé au fait de ne pouvoir offrir davantage aux personnes qui travaillent dans son organisme...

« (...) notre financement à la mission devrait être suffisant pour offrir aux travailleuses et travailleurs un régime de retraite et un salaire décent. Cela éviterait des démarches énergivores pour pallier au manque de financement, cela permettrait de garder notre monde une fois un projet terminé par exemple, cela permettrait de ne pas paupériser nos travailleuses. En bout de ligne, cela permettra de garder un lien signifiant et de travailler sur du long terme avec les familles (si elles y consentent, bien sûr), et d'accorder toute notre attention sur notre mission. (...) Le plus triste c'est qu'on a honte d'offrir si peu. Et, on le sait, les personnes qui viennent travailler dans le communautaire n'y viennent pas pour les salaires. D'autant plus que ces personnes sont majoritairement des femmes. À un moment donné, on se dit "ça va faire !". »

Un autre des impacts souvent mentionnés est celui de devoir fonctionner avec des effectifs réduits et de ne pouvoir assurer la relève au sein de l'organisme :

« Nous avons dû diminuer les heures de travail de trois travailleuses/travailleurs et, par le fait même, les heures d'ouverture de bureau. Nous devons aussi retarder l'embauche d'une nouvelle personne qui doit remplacer la directrice et l'adjointe administrative qui prendront leur retraite très bientôt, car nous n'avons pas l'argent suffisant. »

Évidemment, ce manque de ressources vécu par les organismes a des impacts sur les équipes de travail, sur leur capacité d'offrir des activités et de répondre aux besoins des familles qui frappent à leur porte.

« On ne peut répondre à tous les besoins des familles car nous manquons de ressources ou de temps pour les rencontrer. Le changement de personnel a un gros impact auprès des familles, les liens de confiance, etc. »

« Les problèmes de rétention causent des difficultés liées au fonctionnement, aux règlements et au rendement de l'organisme. L'intervenante actuelle a dû créer des liens de confiance, malgré une certaine méfiance de la part des familles et des bénévoles en raison des départs imprévus des autres employées avant elle. Évidemment, ces défis ont marqué chacune des intervenantes qui l'ont précédée. L'absence d'intervenant.e en poste ainsi que les démissions multiples ont également affecté l'un des services fondamentaux : le comptoir vestimentaire. (...) Les familles ont été directement pénalisées par les problèmes de rétention des employés. »

Enfin, notre sondage a permis d'apprendre que les travailleuses et travailleurs auraient besoin de davantage de formations, entre autres pour faire face aux nouvelles problématiques qui affectent les personnes et les familles qui viennent chercher de l'aide chez-eux. Certaines formations sont offertes gratuitement par des organismes communautaires de leur région, mais d'autres sont trop coûteuses pour y avoir accès.

Des besoins criants en termes de locaux et d'équipements

Plusieurs des répondant.e.s à notre sondage nous ont dit manquer de place pour accueillir les familles et tenir leurs activités. Ou encore, lorsque l'espace est suffisant, les loyers sont exorbitants! On mentionne à plusieurs reprises le coût élevé des baux commerciaux et la rareté des locaux à prix abordables. Un organisme nous a mentionné la reprise de leurs locaux par la commission scolaire qui leur permettait d'occuper des espaces à bas prix.

Certains ont récemment fait le choix d'emménager dans des locaux mieux adaptés et plus spacieux, mais cela leur cause un stress financier :

« Nous sommes nouvellement aménagés dans des locaux beaucoup mieux adaptés. (...) On prendrait encore plus grand, mais juste nos nouveaux locaux, ils coûtent très chers. Le loyer nous coûte plus de 15 % de notre financement. Si on calcule vite fait, 80 % en salaire, il reste 5 % pour payer toutes les autres factures, activités, formation, etc. »

Le manque d'espace a également une incidence sur la nature des services offerts aux familles :

« Nos bureaux ne permettent pas de recevoir et de prendre le temps de s'asseoir pour discuter avec les familles de manière informelle. Tout se passe dans un espace plus ou moins clos et étroit. Notre salle de réunion peut accueillir un maximum de 8 personnes, ce qui est peu pour réunir des familles. De plus, l'allure formelle de nos bureaux et le manque de chaleur de l'établissement n'aident pas à la situation. »

« Nous occupons un nouveau local depuis deux ans. Ça nous occasionne des frais supplémentaires pour nous loger car, avant, nous étions dans un très petit local de la Ville, qui nous coûtait presque rien, mais où nous devons partager l'espace (...) avec d'autres organismes qui avaient priorité sur nous. Nous étions donc limités dans notre offre de services. Le nouveau loyer est important pour notre budget. Le local que nous occupons présentement nous permet de faire nos activités sans restriction et nous sommes plus accessibles géographiquement. Nous avons un petit local supplémentaire pour offrir un service de gardiennage et un comptoir de dons de vêtements, mais nous avons dû l'abandonner, faute d'argent. »

« Après notre déménagement, nous avons perdu en intimité et en proximité. Nos cuisines collectives sont devenues d'authentiques moments cardio vue la distance à parcourir à chaque fois. Nous avons essayé diverses formules et avons fini par les éliminer de notre programmation. Dommage, car ces moments informels sont de magnifiques moments d'accompagnement et d'entraide. (...) Tout se joue, se fait et se défait autour d'une table de cuisine. Un atout indéniable pour briser la glace, pour entrer en contact avec les autres, pour partager, se connaître, etc. Une cuisine. Mais aussi un local isolé qui permet de rencontrer en toute confidentialité les mamans qui viennent chez nous ! Une salle de répit/repos pour les mamans où elles pourraient dormir ou s'allonger en toute tranquillité quand rien ne va. »

Du côté des équipements de bureau et informatiques, les organismes ont l'habitude de se contenter de peu, mais c'est souvent au détriment d'un environnement de travail adéquat. Les ordinateurs fonctionnent souvent avec de vieux logiciels et le mobilier est vétuste et inconfortable. Encore une fois, la réponse à ce manque d'adéquation entre les

besoins des groupes en termes de locaux et d'équipements est un financement à la hauteur des coûts de fonctionnement réels.

À propos du développement

Bien qu'un bon nombre d'AFMR existent depuis très longtemps et sont bien implantées dans plusieurs régions du Québec, cinq régions n'ont présentement pas d'organismes s'adressant spécifiquement aux familles monoparentales ou recomposées : la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Pourtant, si on en juge par les données régionales de recensement de 2016 (voir le TABLEAU 1), certaines de ces régions comptent une proportion de familles monoparentales supérieures à la moyenne nationale. C'est le cas notamment du Nord-du-Québec, où plus d'une famille sur 4 (26,2%) est monoparentale.

TABLEAU 1 : Nombre de familles monoparentales dans les 5 régions non desservies par un organisme membre de la FAFMRQ¹⁴ (2016)

Régions administratives non desservies par une AFMR	Total familles monoparentales	Parent sexe féminin	Parent sexe masculin	% parmi l'ensemble des familles de recensement
Mauricie	12 415	9 145	3 270	16,7 %
Abitibi-Témiscamingue	6 040	4 110	1 935	14,4 %
Côte-Nord	4 620	3 325	1 295	17,1 %
Nord-du-Québec	3 025	2 180	845	26,2 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4 605	3 425	1 185	17,0 %
Total des 5 régions	30 705	22 185	8 530	
Ensemble du Québec	379 460	284 900	94 505	16,8 %

Par ailleurs, le taux de faible revenu des familles monoparentales de certaines de ces régions dépasse largement la moyenne nationale, qui est déjà passablement élevée. Par exemple, pour l'ensemble du Québec, le taux de faible revenu chez les familles monoparentales était de 27,2% en 2016 (comparativement à 6,4% pour les familles biparentales). Or, pour les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord, ces taux grimpaient respectivement à 41,1% et 35,1%.

¹⁴ Panorama des régions du Québec. Édition 2018, Institut de la statistique du Québec, p. 30 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2018.pdf>

TABEAU 2 : Taux de faible revenu selon le type de famille, régions administratives et ensemble du Québec, 2012-2016¹⁵

Région administrative	VOLET 3 : couples avec enfants						VOLET 4 : familles monoparentales							
	2012	2013	2014	2015	2016	Écart 2016 -2015	Écart 2016 -2012	2012	2013	2014	2015	2016	Écart 2016 -2015	Écart 2016 -2012
	%					points de %		%					points de %	
Bas-Saint-Laurent	3,7	3,6	3,6	3,1	2,9	-0,2	-0,8	24,1	23,6	24,5	24,3	24,1	-0,1	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,1	3,1	3,1	3,1	2,8	-0,3	-0,3	26,0	26,9	28,5	27,5	25,9	-1,6	-0,1
Capitale-Nationale	3,6	3,5	3,5	3,4	3,2	-0,2	-0,3	19,6	19,1	20,4	20,0	19,2	-0,8	-0,4
Mauricie	6,1	6,3	6,2	6,0	5,5	-0,5	-0,6	31,9	32,3	33,0	32,1	31,7	-0,3	-0,2
Estrie	6,3	6,0	5,9	5,7	5,5	-0,1	-0,7	29,6	28,8	29,1	27,9	26,4	-1,5	-3,2
Montréal	15,9	15,4	15,4	14,3	13,5	-0,7	-2,3	35,2	34,7	35,5	34,5	33,4	-1,0	-1,7
Outaouais	6,4	6,4	6,4	5,9	6,0	0,1	-0,4	28,6	28,5	29,7	28,8	28,0	-0,8	-0,6
Abitibi-Témiscamingue	3,6	3,6	4,0	3,8	3,6	-0,1	0,0	26,5	27,0	29,2	27,8	27,0	-0,8	0,4
Côte-Nord	4,3	4,2	4,4	4,1	4,2	0,1	-0,1	34,3	34,1	35,4	35,2	35,1	-0,1	0,8
Nord-du-Québec	7,7	8,5	8,3	7,0	7,4	0,4	-0,3	40,4	41,0	41,7	39,3	41,1	1,8	0,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5,1	5,2	5,1	4,5	4,4	-0,1	-0,7	27,0	27,6	30,1	28,6	27,7	-0,9	0,7
Chaudière-Appalaches	2,7	2,5	2,5	2,3	2,2	-0,1	-0,6	19,6	19,2	20,0	19,4	18,5	-0,9	-1,1
Laval	7,1	7,0	7,1	6,9	6,7	-0,2	-0,4	23,7	23,8	24,8	24,6	23,5	-1,1	-0,1
Lanaudière	5,0	4,8	4,8	4,4	4,1	-0,2	-0,9	26,9	27,2	28,7	27,1	26,4	-0,6	-0,5
Laurentides	4,9	4,9	4,8	4,4	4,1	-0,3	-0,8	26,4	26,0	27,1	26,0	25,0	-1,0	-1,4
Montérégie	5,1	5,0	5,0	4,6	4,4	-0,2	-0,7	26,0	25,5	26,2	25,4	24,4	-0,9	-1,6
Centre-du-Québec	5,0	5,0	4,8	4,3	4,2	-0,1	-0,8	28,3	28,8	30,0	28,0	26,9	-1,1	-1,4
Ensemble du Québec	7,3	7,2	7,2	6,7	6,4	-0,3	-0,9	28,3	28,1	29,0	28,1	27,2	-0,9	-1,2

1.2 QUELLES ACTIONS GOUVERNEMENTALES?

Comme nous l'avons déjà mentionné, il est impératif que les organismes membres de la FAFMRQ soient financés de façon à pouvoir exercer adéquatement leur mission auprès des familles monoparentales et recomposées.

REVENDEICATIONS FINANCIÈRES

Afin de rétablir l'équité entre les OCF et les autres secteurs d'action communautaire, d'assurer la pérennité des services et de mieux répondre aux besoins des familles, la FAFMRQ recommande de :

- Appliquer la même méthodologie que dans le secteur de la santé et des services sociaux afin d'établir à 200 000 \$ le seuil plancher de financement annuel pour chacun des OCF locaux;
- Reconnaître l'importance des regroupements régionaux Famille et les soutenir financièrement;
- Prévoir des crédits additionnels pour indexer annuellement les enveloppes budgétaires destinées à l'action communautaire auprès des familles et pour reconnaître de nouveaux OCF et regroupements régionaux.

La FAFMRQ appuie également l'ensemble des revendications du RQ-ACA en lien avec la consolidation et le développement de l'ACA.

¹⁵ Panorama des régions du Québec, Édition 2019, Institut de la statistique du Québec, p. 19 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2019.pdf>

THÈME 2 : LA COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

2.1 ENJEUX PRIORITAIRES POUR LES AFMR

Des mesures ciblées qui ratent la cible

Depuis plusieurs années, la FAFMRQ a développé un point de vue critique en ce qui concerne les programmes dits d'intervention précoce. Les familles monoparentales à faible revenu sont souvent parmi les premières visées par ce type d'interventions. Bien que le nombre de familles monoparentales ait grimpé substantiellement au cours des dernières décennies, elles sont malheureusement encore la cible de nombreux préjugés. Par exemple, dans certains milieux, on avance que les enfants qui grandissent dans ce type de familles sont plus à risque que d'autres de développer des comportements antisociaux (délinquance, violence, toxicomanie, etc.). Malheureusement, les facteurs retenus pour expliquer ces comportements déviants se résument trop souvent à faire porter la responsabilité des problèmes sur les jeunes et leur famille sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent pourtant un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants. D'ailleurs, le vocabulaire utilisé pour décrire les familles sur lesquelles on veut intervenir est évocateur : on parle de populations « vulnérables », de familles « à risque », on prétend même vouloir empêcher « la transmission intergénérationnelle de la pauvreté », comme s'il s'agissait d'une maladie transmise génétiquement !

L'approche positiviste, sur laquelle reposent les principaux modèles de prévention précoce au Québec, tend à évacuer trop rapidement la dimension politique des problèmes sociaux et à ignorer la multiplicité des solutions possibles. Comme le souligne Michel Parazelli, de l'École de travail social de l'UQAM :

« Le fondement positiviste de ces approches les conduit logiquement à imposer leurs "vérités" aux individus sans considérer le débat démocratique sur les choix normatifs d'une société comme une nécessité. Leur regard positiviste cultive une croyance selon laquelle la vérité scientifique sur la connaissance du réel résulterait du choix de la "Bonne Méthode" de recherche empirique ou expérimentale. Ce point de vue scientifique est celui du dogme qui ne reconnaît pas la valeur démocratique de la pluralité des interprétations sur le devenir humain (des faits observés), bref des différences politiques dans la compréhension du monde et de ce qui devrait être. L'occultation du politique fait en sorte de transformer les droits en besoins et les inégalités sociales en déterminants de la santé (le droit résiderait seulement dans l'accès aux services standardisés de protection). »¹⁶

Ce témoignage recueilli auprès d'une travailleuse d'une de nos associations illustre bien que la réalité vécue par les familles monoparentales est beaucoup plus complexe que ce que les fondements positivistes veulent le laisser croire et que la lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales, ainsi que l'accès à des services publics de qualité devraient primer sur les programmes de prévention précoce...

¹⁶ Michel Parazelli, «La prévention précoce. Vers une biologie de la pauvreté.», in *Bulletin de liaison de la FAFMRQ*, Vol. 33, no. 2, octobre 2008.

« La précarité socioéconomique reste une définition large et, comme le diable est dans les détails, parlons justement de ce qui se vit au cœur de celle-ci. Anxiété, idées suicidaires, épuisement (fatigue décisionnelle, surcharge mentale), démobilisation (manque de temps), en survie et parfois même en sursis. Elles vivent un sentiment de honte, donc de fuite, donc d'isolement. Ce qui en découle ne nous apprendra rien de nouveau : besoin de répit et que l'on prenne soin d'elles. Bref, ce sont des mamans épuisées et craquelées que nous recevons. Même si la séparation et le contexte vécu lors de la vie conjugale sont parfois loin et, malgré le support psychologique que certaines ont réussi à avoir, la guérison est longue et fragile. Voir des mamans sortir la tête hors de l'eau pour y replonger quelque temps après pour différentes raisons n'est plus anodin. La récupération est fragmentée et, si les ressources ne sont plus là ou pas accessibles, le risque de revivre la situation de fragilité est bien réel. »

Des familles qui vont plus mal qu'avant

Les coupures des dernières années dans les services publics et les programmes sociaux ont eu de lourdes conséquences sur les familles qui fréquentent les organismes membres de la FAFMRQ. Dans bien des cas, ces organismes, constituent le dernier refuge de personnes qui ont tenté de trouver de l'aide ailleurs. On constate davantage de problèmes de santé physique et mentale (troubles anxieux, *burnout*, dépression, etc.) et de consommation (drogues, médicaments ou alcool). Bref, tous ces éléments rendent encore plus difficiles le fait d'avoir à faire face aux défis d'une séparation ou de la monoparentalité.

« Nous remarquons beaucoup plus de burnouts, dépressions et problèmes de santé. Une mère monoparentale nous mentionne qu'étant donné qu'elle n'a pas de médecin de famille, elle ne peut être reconnue à l'aide sociale pour son invalidité, ce qui lui occasionne un manque de revenu auquel elle aurait droit. Une autre mère monoparentale éprouve des difficultés avec son ex concernant les visites. Elle nous partage que leur fille de 3 ans fait des crises pour ne pas aller chez son père les week-ends. »

« Nous constatons que la garde partagée est vécue difficilement, car plusieurs de nos familles doivent composer avec la DPJ pour différents conflits entre parents. Nous remarquons aussi que, malgré la scolarité avancée des parents, plusieurs rencontrent des problèmes financiers et de santé précaire. Plusieurs parents sont à bout de souffle et ne peuvent pas toujours bénéficier de nos services faute de temps, d'énergie, d'horaires de travail atypiques, etc. Les personnes vivent beaucoup de solitude, car plusieurs n'ont pas de famille pour les supporter, soit parce que ce sont des personnes immigrantes ou que des membres de leur famille vivent à l'extérieur ou suite à une rupture ou un deuil. »

Toutefois, comme les organismes membres de la FAFMRQ sont censés être des milieux de vie et non des centres de crise, les personnes qui y travaillent ne sont pas toujours outillées pour répondre adéquatement à ces nouveaux besoins. Cette situation n'est pas sans conséquences sur la charge de travail des organismes et mène souvent à un sentiment d'impuissance chez les travailleuses/travailleurs... ce qui peut entraîner de l'épuisement

physique et psychologique. Encore une fois, les témoignages qui suivent sont très éloquents...

« (...) on n'était pas censées devenir des travailleuses sociales ou des intervenantes psychosociales. Mais face à la violence systémique institutionnelle, qui ne prend plus en charge les conditions de vie de plus en plus complexes que vivent les familles monoparentales, surtout celles qui vivent de la violence post-séparation, de plus en plus de mamans se retrouvent dépourvues et pas écoutées. N'ayant pas un profil d'intervenantes et n'ayant pas une pratique d'intervention au sein de l'organisme, l'accompagnement des mères dans une approche « milieu de vie » nécessite de plus en plus des profils ou des aptitudes liés à l'intervention psychosociale de groupe ou individuelle, à la gestion de crise et à la relation d'aide. Un fonds formation, à même le financement à la mission, est donc de rigueur. De plus, et là l'idée est volée à un autre groupe Famille, l'accès à un service de psychologue pour l'équipe de travail suite à des expériences ou traumatismes vécues dans le cadre du travail (mort, suicide, agression), ne serait pas un luxe. »

« Besoin d'aller se former sur la réalité de la monoparentalité en contexte d'immigration et sur les problèmes de santé mentale. En plus, nous devons adapter nos activités en lien avec le multi culturel et offrir nos services le soir et les fins de semaines pour les femmes qui sont aux études ou au travail. On demande aux employéEs d'être flexibles, donc épuisement et accumulation des heures supplémentaires. »

« Nous passons plus de temps à gérer des demandes d'aide concrète. Ils nous arrivent d'aider les personnes à déménager, nous les accompagnons dans les banques alimentaires, etc. Nous avons démarré aussi des activités de cuisine collective. Les intervenantEs se sentent souvent dépasséEs par les demandes. »

« Lorsque nous sommes dans l'impossibilité de répondre aux besoins, nous y répondons quand même... ☺ Nous ne laissons jamais personne sans réponse. Tout de même, pour les papas, nous pouvons référer à l'organisme pour hommes de notre secteur. Nous référons aussi au CIUSSS, au Centre d'Hébergement pour femmes victimes de violence, au Centre de Santé mentale, etc. »

Recherche de financement et reddition de compte

Les résultats de notre sondage font également ressortir les trop nombreuses démarches que les organismes doivent faire pour aller chercher du financement supplémentaire : activités d'autofinancements, financement par projets ponctuels, programmes spécifiques à divers paliers de gouvernements, en plus de la reddition de compte qui en découle... Plusieurs travailleuses mentionnent que ces démarches sont énergivores et les empêchent d'accomplir leur mission première, qui est d'accueillir les familles.

« Comme le financement de base ne nous permet de maintenir de façon permanente que 3,5 postes, nous devons fonctionner par demandes de projets pour maintenir les autres emplois, ce qui n'est pas toujours évident. Aussi, n'ayant pas non plus les moyens financiers pour avoir un poste permanent à l'entretien, nous devons, à chaque année, passer par des subventions salariales qui sont très difficiles à combler et qui ne durent que 30 semaines. Ces 30 semaines/subventions font en

sorte que nous devons engager deux ressources différentes par année, donc recommencer l'intégration et l'apprentissage à chaque fois. »

« Sans le soutien de généreux donateurs depuis nos débuts, l'organisme ne pourrait pas fonctionner. Le soutien à la mission étant nettement en-dessous de la précarité évangélique (16 % de notre budget total). Le recours à du montage financier reposant sur le dépôt de projets (pas toujours assurés) deviendra un moyen d'autofinancement que nous n'abordons pas de gaité de cœur. On palliera, mais on ne consolidera pas. »

« Nous devons fermer le bureau les jeudis et les vendredis, donc nous avons un surplus de travail et ne pouvons répondre aux besoins des membres que trois jours par semaine. Cela joue donc sur la disponibilité. Nous n'avons pu travailler sur une demande de financement, car il a fallu choisir d'en faire une autre qui tombait au même moment. Cela signifie aussi moins de temps pour le travail en concertation. Beaucoup de demandes de financement sont encore sous l'angle de développement de projets... Y répondre et les obtenir devient un casse-tête, car elles ne sont pas nécessairement suffisantes pour offrir plus de disponibilités. Par contre, ne pas les obtenir mets les finances de l'organisme en difficultés. »

Ceci met également en lumière un manque de cohérence de l'action gouvernementale. En effet, il ne fait aucun sens que l'État finance des organismes qui consacrent un temps précieux à chercher des moyens de survivre financièrement alors qu'ils seraient censés répondre aux besoins de la population!

2.2 QUELLES ACTIONS GOUVERNEMENTALES?

Comme nous venons de le constater au point 2.1, les enjeux en lien avec la cohérence de l'action gouvernementale sont nombreux pour les organismes membres de la FAFMRQ et les familles qu'ils accueillent. D'ailleurs, nous croyons que ce besoin d'assurer une plus grande cohérence de l'action gouvernementale dépasse largement le cadre du prochain Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. En effet, sans inclure les grands enjeux sociaux que sont la lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales, l'accès à des services publics et à des programmes sociaux ou l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'action gouvernementale en matière d'action communautaire se résumerait à continuer de « pelleter » les problèmes dans la cour des organismes d'action communautaire autonome.

Encore une fois, nous laissons la parole à une travailleuse d'une de nos associations membres :

« Il ne serait pas fou, avec les nouvelles responsabilités des municipalités, d'assujettir les municipalités à la politique de reconnaissance de l'action communautaire ainsi qu'au cadre de référence qui en découle et ce, pour assurer la cohérence de l'intervention gouvernementale dans l'application de la nouvelle politique. De plus, il faudrait que le gouvernement sensibilise et valorise l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome auprès des ministères, organismes gouvernementaux, municipalités et milieux philanthropiques. Il pourrait même inclure toute une section spécifique dans le cadre de référence sur l'autonomie des OACA ainsi que sur leur ancrage citoyen comme fondement de

cette autonomie. On s'assurera ainsi, que lors de la révision du financement des OCF, l'attribution du soutien financier ne se basera pas sur une logique de performance entrepreneuriale. »

En plus d'appuyer les revendications du Collectif pour un Québec sans pauvreté mentionnées dans le sommaire de nos recommandations, la FAFMRQ appuie les priorités du RQ-ACA en ce qui eu égard à la cohérence de l'action gouvernementale.

THÈME 3 : LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

3.1 ENJEUX PRIORITAIRES POUR LES AFMR

Une spécificité qui doit être davantage reconnue

Comme nous l'avons déjà mentionné, les organismes qui accueillent les familles monoparentales et recomposées sont reconnus et financés par le ministère de la Famille via le *Programme de soutien à l'action communautaire auprès des familles*. Or, bien que les AFMR comptent parmi les 280 organismes communautaires Famille du Québec, elles ont une approche et des activités qui se distinguent des autres OCF. Si ces derniers centrent davantage leurs actions sur l'enrichissement de l'expérience parentale, les associations membres de la FAFMRQ accueillent plus souvent des parents qui vivent ou ont vécu une transition familiale (rupture, monoparentalité, recomposition familiale), avec tout ce que cela implique en termes de défis, d'émotions et de réorganisations.

Comme nous l'avons constaté dans notre sondage, les organismes membres de la FAFMRQ sont bien implantés dans leurs milieux respectifs et jouissent généralement d'une bonne reconnaissance auprès de leurs partenaires communautaires.

« Notre organisme est reconnu par ses partenaires comme un acteur important dans le milieu. Le fait d'être reconnu facilite le travail de collaboration (mise en place de projets, lettres d'appui, ...), de références réciproques. Cela donne aussi accès à des expertises complémentaires les unes aux autres et permet de demeurer « branché » sur les enjeux du milieu. »

« Nous travaillons en étroite collaboration avec différents organismes du milieu, ce qui nous permet de connaître les ressources qui existent, de référer nos familles, d'échanger et de partager sur ce qui se fait dans le secteur. »

« La maison de la Famille et le centre périnatal nous réfèrent et respectent notre expertise et notre spécificité. Nous référons vers eux également, donc c'est du donnant-donnant. Nous collaborons ensemble et déposons des projets communs également. L'impact est grand et nous permet de rayonner, malgré que nous soyons un petit organisme. Notre partenariat est bien vu par nos autres partenaires et bailleurs de fonds. »

Malheureusement, leur mission est parfois confondue avec celle des autres organismes communautaires Famille, notamment par certains bailleurs de fonds, éluEs ou acteurs locaux non communautaires. Or, les familles qui fréquentent les associations de familles monoparentales et recomposées vivent des problématiques qui leurs sont spécifiques et se reconnaissent généralement peu dans l'offre de services offerts par les maisons de la

famille qui n'ont pas de volet spécifique destiné aux parents et aux enfants qui vivent ou on vécu une séparation ou une recomposition familiale.

« Il est difficile de faire valoir l'existence de notre organisme, car les résultats de l'aide apportée à nos familles peuvent être moins concrets pour les éluEs, les entreprises, etc. comparativement à la maison de la famille. Des fois, ils ne nous distinguent pas. Nos municipalités, nos éluEs, notre MRC sont très loin de la réalité des organismes communautaires. Il n'y a pas si longtemps, notre élu à la MRC pensait encore que nous étions des bénévoles... Au niveau du MFA, il est difficile de rentrer dans leurs exigences quand ils parlent d'éveil à la lecture, 0-5 ans, 0-8 ans, concept de coparentalité, etc. Les organismes qui œuvrent auprès des familles ne sont pas tous en petite enfance. »

« Nous sommes toujours identifiés aux organismes Famille et non pas spécifiquement monoparental (par Centraide entre autres). »

« Notre spécificité monoparentale/famille dans son ensemble souffre d'un flou artistique quand vient le temps de parler à l'institutionnel. Nos « services » ne sont pas découpés en tranches d'âges par exemple. »

« On nous connaît mal et peu. Nous aimerions que ces personnes viennent nous rencontrer dans nos organismes, afin de réaliser le réel travail que nous faisons et toute l'aide que nous apportons. Ils réaliseraient toute l'importance de notre existence. »

Enfin, il faut mentionner les problèmes occasionnés par l'arrivée de nouveaux acteurs sur le terrain, notamment les projets qui ont vu le jour dans la foulée d'*Avenir d'enfants* ou le déploiement des cliniques de pédiatrie sociale. Or, comme nous l'avons déjà mentionné, les familles qui fréquentent les organismes membres de la FAFMRQ sont souvent les mêmes qui sont ciblées par ce type d'initiatives. Ainsi, les AFMR ont alors l'impression que le travail qu'elles font depuis des années auprès de ces familles n'est pas reconnu à sa juste valeur et que leur expertise et leurs façons de faire sont ignorées au profit de nouvelles structures, en plus d'entrer en concurrence pour le financement disponible. Dans un article publié en 2008, la coordonnatrice du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal décrivait bien les impacts de l'arrivée d'*Avenir d'enfants* sur les OCF :

« Ces initiatives n'arrivent pas dans des terrains vierges. On présume souvent que les milieux sont peu mobilisés, pas mobilisés ou mal mobilisés. Des espaces de concertation ayant des objectifs en propre existent déjà. Les différents promoteurs souhaitent soit utiliser ces concertations pour leurs propres fins, soit créer leur table. (...) Ces réorganisations ne se font pas sans heurt. De lieux de solidarité, les concertations deviennent des lieux où se jouent des rapports de pouvoir pas toujours élégants entre les multiples acteurs. Ces espaces de concertation deviennent les lieux quasi exclusifs par où passent les possibilités de développement et de financement pour les organismes. Dans ces conditions, on peut comprendre qu'il devient presque impossible de ne pas y être présent sans mettre en danger, à plus ou moins brève échéance, la survie de son organisme. (...) L'ensemble des ressources financières et humaines des milieux publiques, communautaires et privés est drainé vers une perspective unique. Dans le champ enfance-famille, cela se traduit trop

souvent par une vision très étroite et normative de ce qu'est être un «bon parent». L'impact de cette organisation sociale est que les familles n'ont plus accès à des ressources diversifiées où elles peuvent faire des choix, s'impliquer, être reconnues dans leur pluralité et valorisées dans leur expérience. »¹⁷

Encore une fois, les témoignages de nos membres parlent d'eux-mêmes...

« Quand Avenir d'enfants est arrivé dans le quartier, nous avons quitté la table de concertation en petite enfance. Outre les enjeux globaux que vous connaissez, la dynamique apportée par ce PPP social a entraîné une perte de sens, de l'histoire et de la culture de travail des OACA. De plus, notre travail en tant qu'OCF ne se centrerait plus sur la lutte à la pauvreté et selon les besoins et les priorités identifiés par les groupes et les familles, mais bien plus orienté vers une prévention plus prédictive à partir de facteurs de risque. Dans les faits, force est de constater qu'Avenir d'enfants et toutes les déclinaisons de sa novlangue (approche universelle; atténuation des effets de la pauvreté plus que la lutte à la pauvreté) façonnent le travail en concertation. On appréhende notre travail non plus comme des agentEs de transformation sociale, mais plus comme des agentEs d'atténuation (invisibilisation) et de lissage d'aspérités qui dérangent. »

« Nous entretenons de bonnes relations avec les autres organismes et participons aux tables de concertation. Toutefois, deux nouveaux organismes sont arrivés dans notre localité, un qui offre de l'hébergement aux jeunes familles monoparentales ainsi que la clinique de pédiatrie sociale. Nous avons eu un bon contact avec l'organisme d'hébergement, qui nous ont exprimé vouloir collaborer et ont affirmé leur volonté de ne pas dédoubler ce qui se fait déjà. Quant à la clinique de pédiatrie sociale, malgré ses beaux discours du début, elle dédouble certains de nos services et est très présente dans notre localité pour solliciter la population. Ils ont reçu de gros dons, ce qui leur a permis de faire l'achat du duplex qu'ils louaient. Nos ressources ne sont pas comparables et nous comprenons que nous devons être très créatifs pour nous démarquer. »

3.2 QUELLES ACTIONS GOUVERNEMENTALES?

Il faut donc que le ministère de la Famille reconnaisse formellement la spécificité des organismes qui accueillent les familles monoparentales et recomposées et le travail important qu'ils accomplissent sur le terrain. Par ailleurs, des initiatives visant à faire la promotion de ces organismes auprès de l'ensemble des acteurs de leur territoire (réseau public, éluEs politiques, commerces locaux, etc.) devraient être soutenues financièrement.

De plus, il faut que le gouvernement du Québec reconnaisse l'expertise de l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome (dont les AFMR) et sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités et le milieu philanthropique à reconnaître cette expertise.

¹⁷ Gélinas, Carol, « Les projets de mobilisation des communautés ou comment épuiser la ressource. », *Bulletin de liaison de la FAFMRQ*, Vol. 33, No. 2, octobre 2008, pp. 9-10 : <http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2014/04/332BulOct2008.pdf>

3.3 DES PRATIQUES INSPIRANTES ET QUI FONT UNE RÉELLE DIFFÉRENCE DANS LA VIE DES FAMILLES !

Une formation pour et par les membres de la FAFMRQ!

Une des récentes réalisations dont la FAFMRQ est particulièrement fière est sans contredit son cahier de formation intitulé : ***On se sépare... mais pas de nos enfants!***¹⁸ En réalisant ce cahier d'animation de groupe, la FAFMRQ souhaite outiller les personnes animatrices pour aborder les différents aspects de la séparation et de la recomposition familiale à travers l'animation de groupe, dans une perspective d'*empowerment* et d'entraide entre les parents participants. Nous privilégions l'animation de groupe, car ce choix est participatif et conforme aux principes de l'éducation populaire autonome (ÉPA) et de l'action communautaire autonome (ACA). De plus, elle révèle de nombreux avantages pour les groupes de parents, entre autres :

- Mise en valeur de leur expérience de vie, le partage et l'entraide;
- Création de liens d'amitié, ce qui permet de briser l'isolement;
- Renforcer leur sentiment d'appartenance envers l'organisme;
- Rompre avec la logique unidirectionnelle courante qui les enferme dans un rôle d'auditeur et la personne-ressource dans un rôle d'expertE.

Des réalisations qui témoignent d'une constante préoccupation pour le mieux-être des familles !

Dans le sondage que nous avons mené auprès de nos associations, nous leur avons également demandé de nous parler de réalisations dont elles étaient particulièrement fières... Il est clair que la grande priorité des organismes membres de la FAFMRQ est d'assurer le mieux-être des familles qui les fréquentent. Chacune de leurs actions vise à mieux répondre aux besoins des familles, parfois même, comme on l'a vu au début du présent mémoire, au détriment des conditions salariales des travailleuses et des travailleurs. De là, encore une fois, l'importance de mieux financer les OCF à la hauteur de leurs besoins; d'une part pour améliorer les conditions de vie des familles qui les fréquentent, mais également celles des personnes qui y travaillent!

Laissons maintenant les associations de familles monoparentales et recomposées nous parler de leurs pratiques inspirantes...

« (...) nous avons fait construire une rampe pour personnes à mobilité réduite, car trois (3) nouveaux parents avaient peine à entrer dans notre organisme. Avec l'aide financière d'un de nos partenaires communautaires qui redonne à la communauté, nous avons réussi à ramasser les sous nécessaires à la construction de notre rampe. Maintenant, notre organisme peut accueillir aisément les personnes à mobilité réduite. »

« (...) nous avons mis en place un nouveau service de Répit/Repos une fin de semaine par mois pour contrer l'épuisement des mères. (...) Cette nouvelle offre a vu le jour, car nous avons eu un petit surplus budgétaire. Cependant, nous devons trouver de

¹⁸ Voir aussi l'article de Lama Boughaba, dans le *Bulletin de liaison de la FAFMRQ*, Vol. 44, No. 1, juin 2019, pp. 9-10.

nouvelles sources de financement pour que ce service puisse se poursuivre, car il implique le salaire d'une organisatrice. Vu le nombre important de femmes qui demandent le répit, et vu le nombre de places limité pour chaque séance, une participante n'a droit qu'à un répit par trois mois. »

« Pour la dernière année, c'est sans contredit l'agrandissement de la Maison de la famille. Ce projet nous aura permis de doubler la superficie de nos espaces afin de mieux répondre aux besoins des familles et de l'organisme. Un projet qui n'aurait pu voir le jour sans la contribution du milieu et le soutien de précieux partenaires. Cette réalisation nous permet de constater, une fois de plus, combien l'organisme est bien implanté dans son milieu et reconnu pour son action auprès des familles. »

« Nos activités offertes pour les pères fonctionnent très très bien. L'agente du PACE, de l'Agence de santé publique du Canada, nous dit que nous sommes un modèle dans ce domaine-là. »

« Notre déménagement fût le meilleur bon coup que nous ayons réalisé. Grâce au montant supplémentaire du ministère de la Famille, nous avons pu nous offrir un local adéquat et offrir de nouveaux services le jour, le soir, les samedis et à la fréquence qui nous convenait. Nous sommes aussi plus faciles d'accès. Mais, évidemment, ceci a des coûts importants sur notre budget. »

« 1) Notre collection de livres; 2) Notre vente de garage – permet aux familles d'aller au camp à moindre coût; 3) Jardin communautaire familial; 4) Notre accueil chaleureux et dans le non-jugement; 5) augmentation considérable du membership d'année en année; 6) Conception et actualisation de nos conférences : On se sépare, mais pas de nos enfants... et sur la recomposition familiale. »

*« (...) de nos jours, vivre au rythme de familles vient avec des agendas en millefeuilles et une gestion des priorités et de crise. Le milieu de vie se vit alors en pointillés, parfois en individuel, parfois en collectif. C'est ainsi qu'est né **Parents solos et solidaires**, un groupe de soutien et d'entraide et, ultimement, en échanges de services. Cela a commencé par des repas informels et a donné, cinq ans plus tard, un projet de capsules, **Solos, solidaires et sur le Web**; une série de 3 capsules pour démystifier les multiples facettes de la monoparentalité. »*

« (...) il y a augmentation de la clientèle pour la totalité de nos activités. Une présence plus active sur les réseaux sociaux et de la représentation a influencé cette hausse de clientèle. Nous avons suivi des formations sur les réseaux sociaux et nous avons fait une réorganisation stratégique afin de mettre à jour notre mission et nos valeurs. »

« Nos nouveaux locaux sont nos coups de cœurs. Beaucoup mieux adaptés pour la confidentialité, le confort, la chaleur, l'espace et l'ambiance pour les familles pour qu'elles se sentent les bienvenues et aient le goût de revenir. »

« Nous sommes fières de tout ce que nous accomplissons pour le mieux-être des familles. Une appréciable participation. Ex. : Les groupes de soutien pour les mères et les pères, le répit parental (activités avec les enfants), le groupe de soutien aux parents (la persévérance scolaire). »

« Notre projet d'hébergement pour familles monoparentales: augmentation des partenariats, reconnaissance de l'organisme, augmentation du membership,

développement d'un nouveau créneau d'intervention, reconnaissance d'Expertise (allant jusqu'au Japon!). »

« Nous sommes très fières de notre dépannage vestimentaire gratuit, qui risque malheureusement d'être réduit de plus de la moitié. Nous pouvons toutefois être fières de nos familles qui ont défendu leur service en offrant leurs témoignages. »

« Nos locaux offrent la possibilité de tenir plusieurs activités à la fois (ex. : cuisine collective, supervision d'enfant, consultation sur internet, écoute confidentielle). La subvention non récurrente nous a permis d'aménager un espace de salon confortable et sécuritaire pour les parents et les jeunes enfants. Nous avons également pu faire l'acquisition d'une table à langer, d'une chaise berçante, bonifier notre joujouthèque et bibliothèque, etc. »

EN GUISE DE CONCLUSION

Par le présent mémoire, l'essentiel du message que nous voulions transmettre au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est que le prochain *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* doit impérativement donner les moyens véritables aux organismes d'action communautaire autonome d'accomplir leur mission, tout en offrant des conditions de travail adéquates et un salaire décent aux personnes qui y travaillent. Le gouvernement doit également s'assurer de l'application de la Politique de façon uniforme dans l'ensemble des ministères et des programmes, ainsi que d'une véritable équité dans le financement des organismes de l'ensemble des secteurs. Par ailleurs, en plus de garantir à toutes et à tous des revenus suffisants pour couvrir leurs besoins de base, le gouvernement doit investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux.

Assurer à tous les organismes d'action communautaire autonome un financement à la hauteur de leurs besoins, c'est non seulement leur permettre d'accomplir leur mission auprès des personnes qui les fréquentent, mais également c'est assurer l'avènement d'une société plus juste...

« Peut-être qu'envisager notre travail, non seulement comme un travail pour plus de justice sociale, mais également pour la défense des droits humains. Cela obligera le gouvernement à respecter ses obligations dans ce domaine et à les appliquer dans toutes ses actions, politiques et programmes. Ce qui l'obligerait à plus de cohérence quand viendra le moment de prévoir, comme il le faut, ses budgets et les règles des programmes de financement des organismes. »